



## Aide aux médias en ligne

---

Le projet prévoit différentes mesures en faveur des médias suisses. En plus de l'aide indirecte à la presse, une mesure éprouvée, une nouvelle aide est prévue pour les médias en ligne. Le train de mesures adapte ainsi la politique des médias à l'ère de l'internet et facilite la transition des entreprises de médias vers le numérique. L'objectif est d'encourager en particulier les petits et moyens éditeurs à investir dans des offres numériques pendant la phase de transformation. Tout comme pour l'aide indirecte à la presse, aucune exigence en matière de contenu sous forme de mandats de prestations journalistiques n'est posée pour l'aide aux médias en ligne. Celle-ci est temporaire et expire après sept ans.

### **Médias en ligne réalisant des recettes auprès du public**

Toujours plus de gens lisent le journal sur une tablette ou leur smartphone, et utilisent des médias disponibles uniquement en ligne pour s'informer. Le projet tient compte de cette évolution et soutient ainsi également les médias en ligne qui relatent les événements survenant en Suisse. Grâce à une somme de 30 millions de francs par année, le Parlement veut s'assurer que la population puisse s'informer sur des sujets politiques, économique et sociaux locaux, en ayant accès à l'internet dans toutes les parties du pays et dans toutes les langues nationales. Seuls les médias cofinancés par leur lectorat bénéficieront de l'aide, pas les offres gratuites.

L'aide est orientée vers le marché. Elle est liée aux recettes qu'une offre en ligne réalise auprès du public. Le produit de la vente des abonnements en ligne et des pass journaliers, par exemple, ou les dons du lectorat composent les recettes réalisées auprès du public.

Afin que les petites et moyennes offres en profitent davantage, l'aide est appliquée de manière dégressive. C'est-à-dire que les petites et moyennes offres perçoivent une aide plus élevée que les grosses offres.

Le projet prévoit un chiffre d'affaires minimal à partir duquel une offre en ligne a droit à l'aide. Le Conseil fédéral peut fixer un seuil plus bas pour les médias en ligne issus des régions linguistiques plus petites. Il garantit ainsi l'existence de médias en ligne attractifs dans toute la Suisse.

De plus, le seuil de revenu est aussi plus bas pour les nouvelles entreprises, afin de faciliter l'entrée de nouveaux acteurs («start-up») sur le marché.

### **Médias en ligne ne réalisant pas de recettes auprès du public**

L'aide aux médias en ligne à hauteur de 30 millions de francs est limitée aux offres qui réalisent des recettes auprès du public. Les différentes entreprises de médias se voient ainsi récompensées pour leurs efforts visant à inciter le public à payer, dans le domaine en ligne également. Sur ce point, l'aide aux médias en ligne s'apparente à l'aide indirecte à la presse: seuls les titres payants sont soutenus.

Les médias en ligne qui ne réalisent pas de recettes auprès du public profitent malgré tout du train de mesures. Parmi les mesures en faveur de tous les médias, il est prévu de soutenir les projets informatiques innovants. Il pourrait s'agir par exemple de plateformes techniques communes garantissant une meilleure sécurité ou un log-in commun (voir feuille d'information 7 «Train de mesures pour tous les médias»).